

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept, le 5 janvier à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETARE : M. Jean TRAMONT

Date de la convocation : 29 décembre 2016	Présents : 25	Ayant donné procuration : 3	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique TURRO	1
M. Jean TRAMONT			1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
	Mme Vanessa MARTIAL		0
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Marie – Andrée DUCASSE	1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
25	4	3	28

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2016

MISE À DISPOSITION DE PRÉSENTOIRS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE DE la mise à disposition d'un présentoir par la Communauté de Communes de la Ténarèze ;

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des présentoirs joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de(s) présentoir(s) ;

AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DE GAULLE : ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **23 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

FIXE la liste des candidats admis à concourir comme suit :

Groupement n°1

Mandataire paysagiste :
BASE
 Projet BASE SARL
 76 rue Mandron
 33000 BORDEAUX

Bureau d'études VRD cotraitant:
 AC2I BET SARL
 24 bis boulevard
 Edouard Lacour
 CS 25100
 47031 AGEN
 CEDEX

Concepteur lumière cotraitant:
 Monsieur Yon
 ANTON-OLANO
 190 cours de la
 Somme
 33800 BORDEAUX

Groupement n°2

Mandataire paysagiste :
MUTABILIS
PAYSAGE ET
URBANISME
 4 passage Courtois
 75011 PARIS

Bureau d'études VRD cotraitant:
 SAS BETEM INFRA
 6 impasse A. Brémond
 31200 TOULOUSE

Concepteur lumière cotraitant :
 COBALT
 9 place Colbert
 69001 LYON

Groupement n°3

Mandataire paysagiste :
ARRIOLA ET FIOL
 Mallorca 289
 08037 BARCELONA

Bureau d'études VRD cotraitant:
 SCE
 ZI du Palays
 13 rue André Villet
 Perisud 2
 31400 TOULOUSE

Concepteur lumière cotraitant:
 CONCEPTO
 1 rue de l'Egalité
 92220 BAGNEUX

INVESTISSEMENTS PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à la majorité, par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme SABATHIER)

APPROUVE le règlement des factures d'investissement envisagées depuis le 1^{er} janvier 2017 et à recevoir d'ici le vote du budget primitif de l'exercice 2017, dont le détail ci-après :

Article	Montant
2031	3 400,00
2135	160 000,00
2183	54 000,00
2188	10 000,00
2315	416 000,00
Total	643 400,00

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec les Amis de la Musique

ATTRIBUE pour l'exercice 2017 une subvention d'un montant de 62 905 €

SUBVENTION AFFECTÉE AU COMITÉ GERSOIS DE LA MÉMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE d'attribuer une subvention affectée d'un montant de 200,00€ au Comité Gersois de la mémoire des anciens combattants

INSCRIT les crédits au budget primitif 2017 de la commune

SUBVENTION AFFECTÉE AU LYCÉE BOSSUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **27 voix POUR** et **1 ABSTENTION (M. HURABIELLE)**

DECIDE d'attribuer une subvention affectée d'un montant de 3 000,00€ au Lycée Bossuet

INSCRIT les crédits au budget primitif 2017 de la commune

GRILLE TARIFAIRE SAISON CULTURELLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE modifier la grille tarifaire des saisons culturelles afin de créer un tarif E pour les résidences, comme suit :

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
Normal	A1 : 14 €	B1 : 19 €	C1 : 29 €	D1 : 5 €	E1 : 12 €
Réduit et Groupe de + 10 personnes	A2 : 11 €	B2 : 15 €	C2 : 24 €		E2 : 8 €
Enfants (-12 ans)	A3 : 5 €	B3 : 5 €	C3 : 5 €	D2 : 3 €	E3 : 5 €

Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes à mobilité réduite

PREND ACTE du maintien du principe de la carte d'abonnement

TARIFS 2017 DU CAMPING MUNICIPAL – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2016-181 DU 13 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

FIXE les tarifs 2017 de location du camping municipal, comme suit :

1/PRESTATIONS (du 01/07 au 31/08)	Euro TTC
* emplacement caravane et camping-car, en saison	5,50
* emplacement tente	4,00
* campeur	3,60
* enfant de moins de 7 ans	1,60
* branchement électrique	4,00
* garage mort, en saison	8,00
* garage mort, hors saison	3,00
machine à laver	5,50
* chien	1,50
Hors saison, du 01/09 au 30/09 et du 01/04 au 30/06	
2/LOCATION CHALETS EN SAISON	
A/ Chalets à la semaine du Samedi 14 H au Samedi 10 H	
du 01.04 au 06.05	300,00
du 06.05 au 08.07	360,00
du 08.07 au 19.08	475,00
du 19.08 au 16.09	360,00
du 16.09 au 30.09	300,00
-20% par chalet(s) supplémentaire(s) au delà de 3 locations simultanées	
B/ Chalets au week end : arrivée à 17H + 2 nuitées jusqu'à 12H	
du 01.04 au 06.05	80,00
du 06.05 au 08.07	90,00
du 08.07 au 19.08	100,00
du 19.08 au 16.09	90,00
du 16.09 au 30.09	80,00
-20% par chalet(s) supplémentaire(s) au delà de 3 locations simultanées	
Vente par les professionnels du tourisme: -15%	
C/ Prestations incluses	
- Chauffage	
- Juillet Aout : Animation (Base de loisirs)	
D/ Acomptes à la réservation	
E/ Cautionnement location	
	250,00
F/ Cautionnement clé magnétique	
G/Offres spécifiques	
accès gratuit au centre aqualudique dès deux nuitées	
1 semaine gratuite pour toute location d'emplacement d'une durée supérieure à 6 semaines.	



Le Maire,
Gérard DUBRAC

